

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2018

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 septembre 2018. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 12 428 412,081 TND, un actif net de 12 387 245,753 TND et un bénéfice net trimestriel de 167 000,842 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 30 septembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective

et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 19 octobre 2018

Le commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2018
(Montants exprimés en dinars)

Actif	Note	30-sept.-18	30-sept.-17	31-déc.-17
Portefeuille-titres	3.1	8 064 336,828	17 753 224,514	16 692 718,370
Obligations de sociétés		4 528 473,834	13 366 650,815	13 092 803,857
Emprunts d'Etat		3 535 862,994	3 561 845,699	3 599 914,513
Titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	824 728,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	4 354 075,253	10 693 106,136	8 661 082,103
Placements monétaires		3 433 865,834	9 477 316,147	6 441 916,645
Disponibilités		920 209,419	1 215 789,989	2 219 165,458
Créances d'exploitation	3.5	10 000,000	11 500,000	7 500,002
Total Actif		12 428 412,081	28 457 830,650	25 361 300,475
Passif				
Opérateurs Créditeurs	3.6	25 707,115	53 669,527	45 871,616
Autres créditeurs divers	3.7	15 459,213	114 291,837	22 656,277
Total Passif		41 166,328	167 961,364	68 527,893
Actif net		12 387 245,753	28 289 869,286	25 292 772,582
Capital	3.8	11 951 559,769	27 459 606,265	24 301 783,578
Sommes distribuables	3.11	435 685,984	830 263,021	990 989,004
Sommes distribuables des exercices antérieurs		65,228	25,945	22,958
Sommes distribuables de la période		435 620,756	830 237,076	990 966,046
Actif net		12 387 245,753	28 289 869,286	25 292 772,582
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 428 412,081	28 457 830,650	25 361 300,475

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2018	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Revenus du portefeuille titres	3.2	117 300,583	464 584,454	222 547,731	705 979,505	922 374,946
Revenus des obligations		73 116,817	333 435,749	177 110,841	550 990,095	723 180,249
Revenus des emprunts d'Etat		44 183,766	131 148,705	45 436,890	154 989,410	199 194,697
Revenus des placements monétaires	3.4	91 713,561	341 941,587	179 061,446	496 602,283	633 582,671
Revenus des billets de trésorerie		70 780,738	268 290,120	116 383,130	332 113,198	450 194,791
Revenus des certificats de dépôt		9 049,528	33 800,800	49 713,067	134 309,321	144 536,479
Revenus des comptes à vue		11 883,295	39 850,667	12 965,249	30 179,764	38 851,401
Total des revenus des placements		209 014,144	806 526,041	401 609,177	1 202 581,788	1 555 957,617
Intérêts des mises en pension	3.12	0,000	(9 488,956)	0,000	(1 300,872)	(1 300,872)
Charges de gestion des placements	3.9	(25 707,113)	(100 584,765)	(53 669,524)	(162 726,802)	(208 598,416)
Revenus net des placements		183 307,031	696 452,320	347 939,653	1 038 554,114	1 346 058,329
Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(8 376,318)	(30 293,409)	(45 697,740)	(136 662,959)	(179 844,120)
Résultat d'exploitation		174 930,713	666 158,911	302 241,913	901 891,155	1 166 214,209
Régularisation du résultat d'exploitation		(109 578,479)	(230 538,155)	(77 925,203)	(71 654,079)	(175 248,163)
Sommes distribuables de la période		65 352,234	435 620,756	224 316,710	830 237,076	990 966,046
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		109 578,479	230 538,155	77 925,203	71 654,079	175 248,163
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(6 139,590)	(19 516,237)	44 251,931	32 125,529	19 165,947
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(125,173)	3 647,358	(42 020,300)	(34 068,838)	(20 904,838)
Frais de négociation de titres		(1 665,108)	(7 318,715)	0,000	0,000	(234,034)
Résultat net de la période		167 000,842	642 971,317	304 473,544	899 947,846	1 164 241,284

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2018	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	167 000,842	642 971,317	304 473,544	899 947,846	1 164 241,284
Résultat d'exploitation	174 930,713	666 158,911	302 241,913	901 891,155	1 166 214,209
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 139,590)	(19 516,237)	44 251,931	32 125,529	19 165,947
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	(125,173)	3 647,358	(42 020,300)	(34 068,838)	(20 904,838)
Frais de négociation de titres	(1 665,108)	(7 318,715)	0,000	0,000	(234,034)
Distributions de dividendes	0,000	(990 907,468)	0,000	(1 467 360,222)	(1 467 360,222)
Transaction sur capital	(3 600 893,769)	(12 557 590,678)	(2 866 901,874)	(5 685 697,518)	(8 947 087,660)
Souscription	14 833 970,404	45 354 462,035	19 163 044,356	61 183 683,488	79 251 606,773
Capital	14 586 500,000	45 039 800,000	18 880 200,000	60 835 300,000	78 453 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(154 154,186)	(458 047,239)	(183 376,367)	(584 555,393)	(753 770,148)
Régularisation des sommes distribuables	401 624,590	772 709,274	466 220,723	932 938,881	1 551 576,921
Rachat	18 434 864,173	57 912 052,713	22 029 946,230	66 869 381,006	88 198 694,433
Capital	18 115 700,000	57 493 900,000	21 696 400,000	66 503 000,000	87 309 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	(192 057,947)	(585 111,024)	(210 602,334)	(638 206,980)	(838 028,664)
Régularisation des sommes distribuables	511 222,120	1 003 263,737	544 148,564	1 004 587,986	1 726 823,097
Variation de l'actif net	(3 433 892,927)	(12 905 526,829)	(2 562 428,330)	(6 253 109,894)	(9 250 206,598)
Actif net					
En début de période	15 821 138,680	25 292 772,582	30 852 297,616	34 542 979,180	34 542 979,180
En fin de période	12 387 245,753	12 387 245,753	28 289 869,286	28 289 869,286	25 292 772,582
Nombre d'actions					
En début de période	156 134	245 383	305 429	333 944	333 944
En fin de période	120 842	120 842	277 267	277 267	245 383
Valeur liquidative	102,507	102,507	102,031	102,031	103,074
Taux de rendement de la période	1,162%	3,367%	1,009%	2,886%	3,895%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 Septembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/09/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 30 septembre 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 septembre 2018	% actif
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>	90 015	4 456 487,157	4 528 473,834	36,436%
AMEN BANK SUB 2011	9 747	292 396,980	292 598,844	2,354%
BH 2009-B	15 000	807 000,000	832 500,000	6,698%
BTE 2010-B	15 000	900 000,000	901 620,000	7,255%
BTE 2011-TV	2 000	40 000,000	41 502,400	0,334%
BTE 2010-B	2 000	40 000,000	40 064,000	0,322%
BTE 2011-TV	1 000	20 000,000	20 751,200	0,167%
BTK-2009	2 500	116 633,752	120 431,985	0,969%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	300 000,000	309 408,000	2,490%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	151 161,600	1,216%
STB 2010/1	15 000	699 600,000	715 200,000	5,755%
UIB 2009/1 (20 ANS)	18 593	1 022 615,000	1 032 580,848	8,308%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	31 086,800	32 066,928	0,258%
UIB 2012-1C	495	37 154,625	38 588,029	0,310%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	3 644	3 658 865,900	3 535 862,994	28,450%
BTA 5,5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 025 521,526	8,251%
BTA 6,9 9 MAI 2022 (15 ANS)	2 374	2 632 988,500	2 505 338,871	20,158%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	20	1 432,500	1 480,844	0,012%
EMPRUNT ETAT2014 A/5,95%	200	494,400	505,502	0,004%
EMPRUNT ETAT2014 B/6,15%	50	2 950,500	3 016,251	0,024%
TOTAL		8 115 353,057	8 064 336,828	64,886%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 464 584,454 TND pour la période du 01/01/2018 au 30/09/2018 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2018	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	117 300,583	464 584,454	222 547,731	705 979,505	922 374,946
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>73 116,817</u>	<u>333 435,749</u>	<u>177 110,841</u>	<u>550 990,095</u>	<u>723 180,249</u>
- intérêts	73 116,817	333 435,749	177 110,841	550 990,095	723 180,249
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>44 183,766</u>	<u>131 148,705</u>	<u>45 436,890</u>	<u>154 989,410</u>	<u>199 194,697</u>
- intérêts	44 183,766	131 148,705	45 436,890	154 989,410	199 194,697
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	117 300,583	464 584,454	222 547,731	705 979,505	922 374,946

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à 4 354 075,253 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		3 398 961,582	3 433 865,834	27,629%
Emetteur TSB	1	497 910,967	498 952,749	4,015%
CD TSB 20J 21/09/2018 (9.45%)	1	497 910,967	498 952,749	4,015%
Emetteur AMS				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	248 314,328	248 985,175	2,003%
AMS 30J 19/09/2018 (10.20%)	1	248 314,328	248 985,175	2,003%
Emetteur Electrostar				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	733 048,178	743 552,168	5,983%
ELECTROSTAR 120J 02/08/2018 (10.00%)	1	389 677,419	394 754,098	3,176%
ELECTROSTAR 90J 19/07/2018 (9.70%)	1	343 370,759	348 798,070	2,806%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	1 134 840,660	1 145 293,931	9,215%
STEQ 60 J 12/08/2018 (10.00%)	1	838 852,459	848 116,344	6,824%
STEQ 60J 13/09/2018 (10.20%)	1	295 988,201	297 177,587	2,391%
Emetteur GIF				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	784 847,449	797 081,811	6,413%
GIF 90J 20/07/2018 (9.70%)	1	784 847,449	797 081,811	6,413%
Disponibilités		920 209,419	920 209,419	7,404%
Dépôts à vue		826 606,313	826 606,313	6,651%
Sommes à l'encaissement		93 603,106	93 603,106	0,753%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		4 319 171,001	4 354 075,253	35,033%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 30/09/2018 à 341 941,587 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2018	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Intérêts des billets de trésorerie	70 780,738	268 290,120	116 383,130	332 113,198	450 194,791
Intérêts des certificats de dépôt	9 049,528	33 800,800	49 713,067	134 309,321	144 536,479
Intérêts des comptes courants	11 883,295	39 850,667	12 965,249	30 179,764	38 851,401
TOTAL	91 713,561	341 941,587	179 061,446	496 602,283	633 582,671

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 10 000,000 TND au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	0,000	0,000	0,002
Agios créditeurs à recevoir	10 000,000	11 500,000	7 500,000
TOTAL	10 000,000	11 500,000	7 500,002

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à 25 707,115 TND et représente le montant dû de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
Rémunération Distributeurs	9 181,120	19 167,689	16 382,721
Rémunération Gestionnaire	11 017,331	23 001,223	19 659,260
Rémunération Dépositaire	5 508,664	11 500,615	9 829,635
TOTAL	25 707,115	53 669,527	45 871,616

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à 15 459,213 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
Redevance CMF	1 105,858	2 429,956	2 129,180
Provision jeton de présence	6 731,634	6 731,574	9 000,000
Honoraires commissaire aux comptes	7 479,498	10 430,931	11 329,575
TCL	142,223	271,052	232,486
Impôt à payer	0,000	0,000	-34,964 (*)
Etat, Contribution conjoncturelle à payer	0,000	94 428,324	0,000
TOTAL	15 459,213	114 291,837	22 656,277

(*) Il est à préciser que le solde négatif du compte « impôt à payer » de -34,964 TND résulte d'une erreur d'imputation comptable régularisée début janvier 2018.

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2018 au 30/09/2018 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2018	
Montant (en nominal)	24 538 300,000
Nombre de titres	245 383
Nombre d'actionnaires	728
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	45 039 800,000
Nombre de titres émis	450 398
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	57 493 900,000
Nombre de titres rachetés	574 939
Capital au 30/09/2018	
Montant (en nominal)	12 084 200,000
Sommes non distribuables	-132 640,231
Montant du capital au 30/09/2018	11 951 559,769
Nombre de titres	120 842
Nombre d'actionnaires	358

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2018 :

Désignation	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	0,000	10 127,316	3 435,316
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-19 516,237	21 998,213	15 730,631
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	916,000	8 379,184	20 763,184
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	2 731,358	-42 448,022	-41 668,022
Frais de négociation de titres	-7 318,715	0,000	-234,034
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	-23 187,594	-1 943,309	-1 972,925
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-236 516,422	-318 802,013	-318 802,013
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-458 047,239	-584 555,393	-753 770,148
Régularisations sommes non distribuables rachats	585 111,024	638 206,980	838 028,664
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-132 640,231	-267 093,735	-236 516,422

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 30/09/2018 à 100 584,765 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er juillet au 30 septembre 2018	Période du 1er Janvier au 30 septembre 2018	Période du 1er juillet au 30 septembre 2017	Période du 1er Janvier au 30 septembre 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	9 181,118	35 923,136	19 167,686	58 116,713	74 499,432
Rémunération gestionnaire (TSI)	11 017,330	43 107,749	23 001,223	69 740,058	89 399,318
Rémunération dépositaire (TSB)	5 508,665	21 553,880	11 500,615	34 870,031	44 699,666
TOTAL	25 707,113	100 584,765	53 669,524	162 726,802	208 598,416

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 30/09/2018 à 30 293,409 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er juillet au 30 septembre 2018	Période du 1er Janvier au 30 septembre 2018	Période du 1er juillet au 30 septembre 2017	Période du 1er Janvier au 30 septembre 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
Rémunération commissaire aux comptes	2 016,456	7 583,375	2 898,644	9 859,779	10 758,423
Redevance CMF	3 672,368	14 368,952	7 666,832	23 245,948	29 798,807
Jetons de présence	2 268,536	6 731,634	2 268,536	6 731,634	9 000,060
Contribution conjoncturelle	0,000	0,000	32 056,848	94 428,324	127 181,837
Autres impôts	418,958	1 609,448	806,880	2 397,274	3 104,993
TOTAL	8 376,318	30 293,409	45 697,740	136 662,959	179 844,120

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2018 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	81,536	118,368	-134,676	65,228
Exercice n	666 158,911	772 590,906	-1 003 129,061	435 620,756
Sommes Distribuables				435 685,984

3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

- **Intérêts des mises en pensions**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 30.09.2018 à D : 9 488,956 DT, contre un solde de 1 300,872 DT pour la même période de l'exercice 2017 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan d'AL HIFADH-SICAV au 30/09/2018 se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
- Titres à livrer	93 603,106	0,000	0,000
- Titres à recevoir	0,000	0,000	0,000
- Titres à libérer	0,000	0,000	0,000
TOTAL	93 603,106	0,000	0,000

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.